

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 126

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

PRU ZUS Centre Nord : aide départementale à la création et la réhabilitation de 216 logements dans les 1er, 2ème et 3ème arrondissements de Marseille par différents bailleurs.

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Vie Locale
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 142 du 7 mai 2010, la Commission Permanente a approuvé le projet de renouvellement urbain « ZUS Centre Nord » ainsi que la convention pluriannuelle de mise en œuvre de ce projet conclue avec l'ANRU et la convention pluriannuelle de financement passée avec le GIP du GPV « Marseille Rénovation Urbaine ».

La convention a fait l'objet d'un avenant local n° 1, approuvé par délibération de la Commission Permanente n° 117 du 10 avril 2014 et visant essentiellement à valider le changement de maîtrise d'ouvrage sur quatre opérations.

Par délibération n° 126 du 3 juin 2013, la Commission Permanente a prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 la durée de validité de la convention financière passée avec le GIP. Cette dernière a été modifiée par avenant n° 2 approuvé par délibération de la Commission permanente n° 157 du 20 décembre 2013 visant à prendre en compte les évolutions du programme initial.

Par délibération n° 17 du 26 juin 2015, le Département a approuvé l'avenant national n° 2 de clôture à la convention pluriannuelle et l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département et le GIP MRU fixant la contribution départementale à la somme globale de 4 894 824 €.

Par délibération n° 226 du 11 décembre 2015, le Département a approuvé l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle pour un ajustement technique sans incidence financière lié à un transfert de maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction de logements.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-16020G) d'un montant de 2 606 107 € a été inscrite au budget départemental, pour financer les opérations relatives au programme ANRU « ZUS centre nord » relevant de la délégation Logement.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Dans le cadre la convention ANRU ZUS centre nord, le GIP Marseille Rénovation Urbaine soumet à notre décision de financement, les demandes de subvention suivantes, concernant des opérations d'acquisition, de construction et de réhabilitation de logements situées dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} arrondissements de Marseille sous maîtrise d'ouvrage de différents bailleurs :

- 1^{er} arrondissement de Marseille:

Habitat Marseille Provence :

- 20 000 € sur une dépense subventionnable de 400 000 € concernant la réhabilitation de 8 logements 7-9 rue Saint-Théodore,
- 15 000 € sur une dépense subventionnable de 300 000 € concernant la réhabilitation de 6 logements 1 rue Saint-Théodore,
- 15 000 € sur une dépense subventionnable de 300 000 € concernant la réhabilitation de 5 logements 15 rue des Petites Maries,

- 21 000 € sur une dépense subventionnable de 420 000 € concernant la réhabilitation de 7 logements 1-3 rue des Petites Maries.

Marseille Habitat :

- 39 856 € sur une dépense subventionnable de 678 611 € concernant l'acquisition-amélioration de 5 logements rue d'Aubagne dans le 1^{er} arrondissement,
 - 9 611 € sur une dépense subventionnable de 192 219 € concernant la réhabilitation après acquisition en 2013, de 3 logements rue Rodillat dans le 1^{er} arrondissement.
- 2^{ème} arrondissement de Marseille :

LOGIREM :

- 469 862 € sur une dépense subventionnable de 8 861 829 € concernant l'acquisition en VEFA de 54 logements « Pôle Joliette Bon Pasteur », rues Fauchier et Malaval,
- 127 130 € sur une dépense subventionnable de 2 752 376 € concernant la construction de 19 logements « Ilot Bon Pasteur »,
- 214 690 € sur une dépense subventionnable de 5 435 237 € concernant l'acquisition-amélioration de 32 logements rue Bon Pasteur.
- 60 124 € sur une dépense subventionnable de 1 410 000 € concernant l'acquisition amélioration de 9 logements rue des Fiacres

Nouveau Logis Provençal :

- 177 667 € sur une base subventionnable de 3 680 862 € concernant l'acquisition-amélioration de 20 logements dans le quartier du Panier « Ilot Abadie II ».
- 3^{ème} arrondissement de Marseille :

Logis méditerranée :

- 276 625 € sur une base de 7 959 985€ concernant l'acquisition en VEFA de 48 logements « Ilot Hoche Caire » à Marseille 3^{ème}.

Le coût prévisionnel de l'opération ayant été diminué, la subvention départementale est proratisée à la baisse. Elle s'élève donc à 257 720 € sur une nouvelle base subventionnable de 7 415 974 €.

Les caractéristiques financières et techniques de ces opérations sont détaillées en annexe au rapport.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020	1010416	ANRU « ZUS Centre Nord »	204-72-204182	2010-16020G	1 427 660 €
<i>Total à engager</i>					1 427 660 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, sur proposition de Madame la Déléguée au Logement, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » d'une subvention globale de 1 427 660 € sur une dépense subventionnable globale de 31 847 108 €, destinée à la réalisation de 216 logements dans les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille dans le cadre du projet de renouvellement urbain « ZUS Centre Nord » selon le détail figurant en annexe au rapport et qui se répartit comme suit :

- Habitat Marseille Provence : une subvention de 71 000 € sur une dépense subventionnable de 1 420 000 € pour la réhabilitation de 26 logements dans le 1^{er} arrondissement de Marseille,
- Marseille Habitat : une subvention de 49 467 € sur une dépense subventionnable de 870 830 € pour l'acquisition-amélioration de 5 logements et la réhabilitation de 3 logements dans le 1^{er} arrondissement de Marseille,
- LOGIREM : une subvention de 871 806 € sur une dépense subventionnable de 18 459 442 € pour la réalisation de 114 logements dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille,
- Nouveau Logis Provençal : une subvention de 177 667 € sur une dépense subventionnable de 3 680 862 € pour l'acquisition-amélioration de 20 logements dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille,
- Logis Méditerranée : une subvention de 257 720 € sur une dépense subventionnable de 7 415 974 € pour l'acquisition en VEFA de 48 logements dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-16020G dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

